

05 JANVIER 2026

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 05 janvier 2026 dans la salle de l'hôtel de ville, au 137 route 132 Ouest, Percé, à laquelle sont présentes madame la conseillère Doris Réhel et messieurs les conseillers Harold Aubut, Renaud Langlois, Michel Rail, Emmanuel Estérez et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h 00.

La présente séance a pour but la prise en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la session.
2. Constatation et mention de la signification de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Nomination d'un directeur par intérim pour le Service de sécurité incendie.
5. Questions du public.
6. Clôture de la session.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation et ce conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et suivants.

RÉSOLUTION 001-01-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

RÉSOLUTION 002-01-2026

NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Éric Fugère à titre de directeur du Service de sécurité incendie (SSI);

CONSIDÉRANT le besoin de nommer un directeur du Service de sécurité incendie (SSI) par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Éric Blais à titre de directeur du Service de sécurité incendie (SSI) par intérim.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

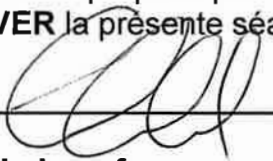
Aucune intervention.

RÉSOLUTION 003-01-2026

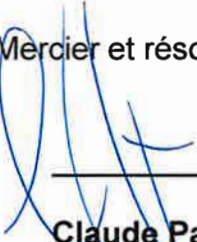
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 10 l'ordre du jour étant épuisé.

Il est dûment proposé par le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement:
DE LEVER la présente séance.

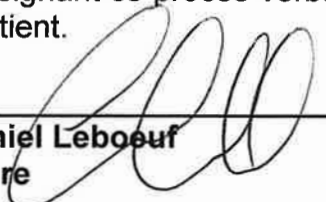


Daniel Leboeuf
Maire



Claude Panneton
Greffier par intérim

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



Daniel Leboeuf
Maire